

ARRETE DU MAIRE

Services Techniques

OBJET : FERMETURE TEMPORAIRE DU STADE « ALEXIS PAYAN » POUR CAUSE DE TRAVAUX PAR « COSEEC SUD » DU 13 AU 24 MARS 2023

Le Maire de la Commune de Gréoux-les-Bains ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-28 et L.2212-2 ;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de pelouse sur le stade « ALEXIS PAYAN » ;

Considérant le temps de repos nécessaire à la suite de cette intervention ;

ARRETE

Article 1^{er} : : Du 13 au 24 mars 2023, l'entreprise « COSEEC SUD », sise n°740 Chemin de la Plaine – 84530 Villelaure, est autorisée à procéder aux travaux susvisés. Le stade « ALEXIS PAYAN » sera interdit d'accès à tout public pour toutes activités.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par les Services Techniques.

Article 3 : Durant la période de travaux, l'entreprise sera responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Gréoux-les-Bains, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté à :

- La Brigade de Gendarmerie
- La Police Municipale
- Les Services Techniques
- Le District des Alpes de Football

Fait à Gréoux-les-Bains, le 07 mars 2023

Le Maire,

A blue ink signature scribble that loops around the official seal of the Mayor of Gréoux-les-Bains.

Paul AUDAN